

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-BERTRAND
DU LUNDI 3 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le trois mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 31 août 2020

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOULET Christelle, Mrs CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, MARILLEAU Jean-Michel, BOISGROLLIER Claude

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mmes RAMBAUD Corinne, SABOURIN Angélique, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie,

M. Jean-Marie FRAGU a été désigné secrétaire de séance

OBJET - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE BERTRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3

Vu la délibération n°10_2022 portant sur l'adoption du référentiel comptable M57, autorisant Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement budgétaire ainsi qu'à la mise en place du compte financier unique.

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de LA CHAPELLE BERTRAND

Considérant que le Compte Financier Unique 2024 met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier la présentation des résultats, du bilan et le comptes de résultats synthétiques et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisées entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie leurs travaux en amont la production du document.

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2024 au 31 janvier 2025 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	360 899,43	355 924,29	716 823,72
	Recettes réalisées (1)	B	163 255,42	366 857,74	530 113,16
	Restes à réaliser	C	3 315,25	0,00	3 315,25
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	315 262,46	514 200,28	829 462,74
	Dépenses réalisées (1)	E	117 309,58	286 577,27	403 886,85
	Restes à réaliser	F	93 561,48	0,00	93 561,48
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	45 945,84	80 280,47	126 226,31
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-45 636,97	158 275,99	112 639,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	308,87	238 556,46	238 865,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-90 246,23	0,00	-90 246,23
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-89 937,36	238 556,46	148 619,10

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, M le Maire s'étant retiré,

Sous la présidence de M. Jean-Marie FRAGU, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter, le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de LA CHAPELLE BERTRAND, le Conseil Municipal :

- PREND acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité du budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de de sortie, aux crédits portées à titre budgétaires aux différents comptes.
- RECONNAIS la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de LA CHAPELLE BERTRAND

AFFECTATION RESULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	45 636,97
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	158 275,99

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	45 945,84
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	80 280,47

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	93 561,48
En recettes pour un montant de :	3 315,25

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	89 937,36
---	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	89 937,36
--	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	148 619,10
--	------------

OUVERTURE DE POSTE REDACTEUR / REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire dit que pour anticiper le changement de cadre de l'agent qui occupe la fonction de secrétaire générale qui se fera selon :

- La promotion interne rendue possible par la circulaire d'application de la loi du 30 décembre 2023 sur la revalorisation des secrétaires de mairie, permettant à Mme Marie GUILLEUX d'accéder au cadre de rédacteur territorial

Et/ou

- L'obtention du concours de rédacteur principal 2^{ème} classe pour lequel l'agent suit actuellement une formation préparatoire

Monsieur le Maire propose à d'ouvrir les postes suivants :

Rédacteur territorial

Rédacteur ppal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ouvrir les postes correspondants aux 2 grades suivants :

Rédacteur territorial

Rédacteur ppal 2^{ème} classe

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2025

- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 6

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des pièces se rapportant au présent dossier.

BALAYAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché signé avec l'entreprise BODIN ASSAINISSEMENT arrivait à son terme le 31 décembre 2024. Il dit que l'entreprise a revu sa tarification à la hausse en appliquant une augmentation horaire et en y ajoutant un forfait de déplacement. Il ajoute que la balayeuse passe une fois par mois dans le bourg pour un montant de 57.75€ TTC mensuel. Le nouveau montant qui serait appliqué s'élèverait à environ 80€ par passage. Il demande au conseil municipal de s'exprimer sur ces passages. Après en avoir échangé, le conseil municipal décide d'essayer de diminuer le nombre d'intervention annuelle de 12 à 8 seulement.

AMENAGEMENT JARDIN EGLISE

M. Le Maire informe le conseil municipal que l'association Capella Bertrandi a fait une proposition pour aménager le jardin du cimetière. La proposition serait d'installer des pas japonais, des bancs et de nouveaux petits massifs de fleurs plutôt endémiques et qui ne demandent pas trop d'entretien. Il précise que les pas japonais seraient installer pour créer des allées de circulation. Il

est également envisagé d'installer des barrières gâtinaises en châtaigner. M. Le Maire présente les devis reçus pour les pas japonais et les barrières. Le conseil municipal donne son accord pour le projet.

DIVERS

Soirées du patrimoine

M. Le Maire présente les teasers des trois groupes de musique proposé par M. TOUZÉ du CARUG. La date de cette soirée n'est pas encore arrêtée mais devrait être fixée au 19 ou 26 juillet.

Télétravail

M. Le Maire dit que l'agent qui exerce les fonctions de secrétaire général de mairie a demandé à pouvoir effectuer du télétravail deux ou trois matinées par semaine sur demande et lorsque la mairie est fermée au public. Il dit que dans l'attente de saisir le comité technique du centre de gestion à ce sujet, une période d'expérimentation a été mise en place. Il demande au conseil municipal de s'exprimer sur ce nouveau dispositif de fonctionnement. Il est évoqué la nécessité de commander un téléphone portable professionnel pour l'agent afin de transférer les appels.

Fermeture salle multi activités

M. Le Maire rappelle au conseil municipal son rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France et Mme BODIN notre maître d'œuvre. Il donne les prescriptions faites par l'UDAP et dit que le Permis de Construire sera demandé en ce sens. Les remarques qui ont été faites concernent exclusivement les travaux en façade. Le dossier de demande de subvention de DETR pourra alors être ainsi complété. La date de fermeture de la salle était estimée au 1^{er} septembre, celle-ci pourrait être repoussée d'un ou deux mois en fonction de l'avancée du projet.

Réserves incendie

MM. le Maire et le 1^{er} adjoint informent le conseil municipal que les terrassements des réserves incendie au Fontagnoux et à La Picotière ont été réalisés. M. le 1^{er} adjoint ajoute que les piquets et le grillage sont en cours d'installation pour protéger les réserves. L'achat de bâches de paillage est évoqué pour éviter la repousse de la végétation autour des citernes d'eau. La problématique du remplissage des citernes est soulevée. Plusieurs pistes sont proposées.

La séance est levée à 22h30.